

Compte-rendu de l'atelier du 5 juillet 2021 (9h-11h)

1/ Rappel du contexte

Quelques diapositives introductives (en annexe) sont venues rappeler aux participants le contexte topographique et géologique particulier du territoire de compétence d'AQUI' Brie. D'un point de vue topographique, **les faibles pentes sur les zones de plateaux, notamment là où sont situées les ICPE, font que les eaux pluviales s'évacuent mal**. Par ailleurs, la nature relativement imperméable des couches géologiques sur les plateaux (calcaires de Brie et marnes vertes et supra-gypseuses) font que l'infiltration y est mauvaise et que les sols **sont rapidement saturés en eau**. Par conséquent des pluviométries de quelques dizaines de mm sont déjà extrêmement problématiques.

Si pour ce secteur de la France, les scénarios climatiques ne prévoient pas une modification très importante du cumul de pluie sur l'année, c'est la répartition des pluies dans l'année qui risque de varier car l'augmentation de la température de l'atmosphère **va favoriser la survenue des pluies intenses**. Sur les 20 plus gros cumuls de pluies mesurées par MétéoFrance à Nangis depuis le démarrage de la station en 1993, 11 ont eu lieu entre 1997 et 2001 et 8 ont eu lieu depuis 2013, avec notamment le record journalier (71,7 mm sur la journée du 13 septembre 2017). Si les quantités de pluies répertoriées en ile-de-France peuvent paraître ridicules par rapport aux centaines de mm enregistrées dans le Sud-Est de la France, elles n'en posent pas moins des problèmes sur les sites, compte tenu de la topographie et de la géologie. Il est difficile de s'adapter à ces phénomènes extrêmes. L'objet de ce GT, est plutôt de **s'adapter à des pluies courantes mais dont la fréquence et l'intensité augmente**.

Sur un autre plan, AQUI' Brie rappelle qu'en vertu de la Loi Labbé 2, les industriels ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces, sauf exceptions, à partir du 1^{er} juillet 2022. Cela peut permettre de développer la **végétalisation** des espaces, avec un impact positif sur la gestion des eaux pluviales.

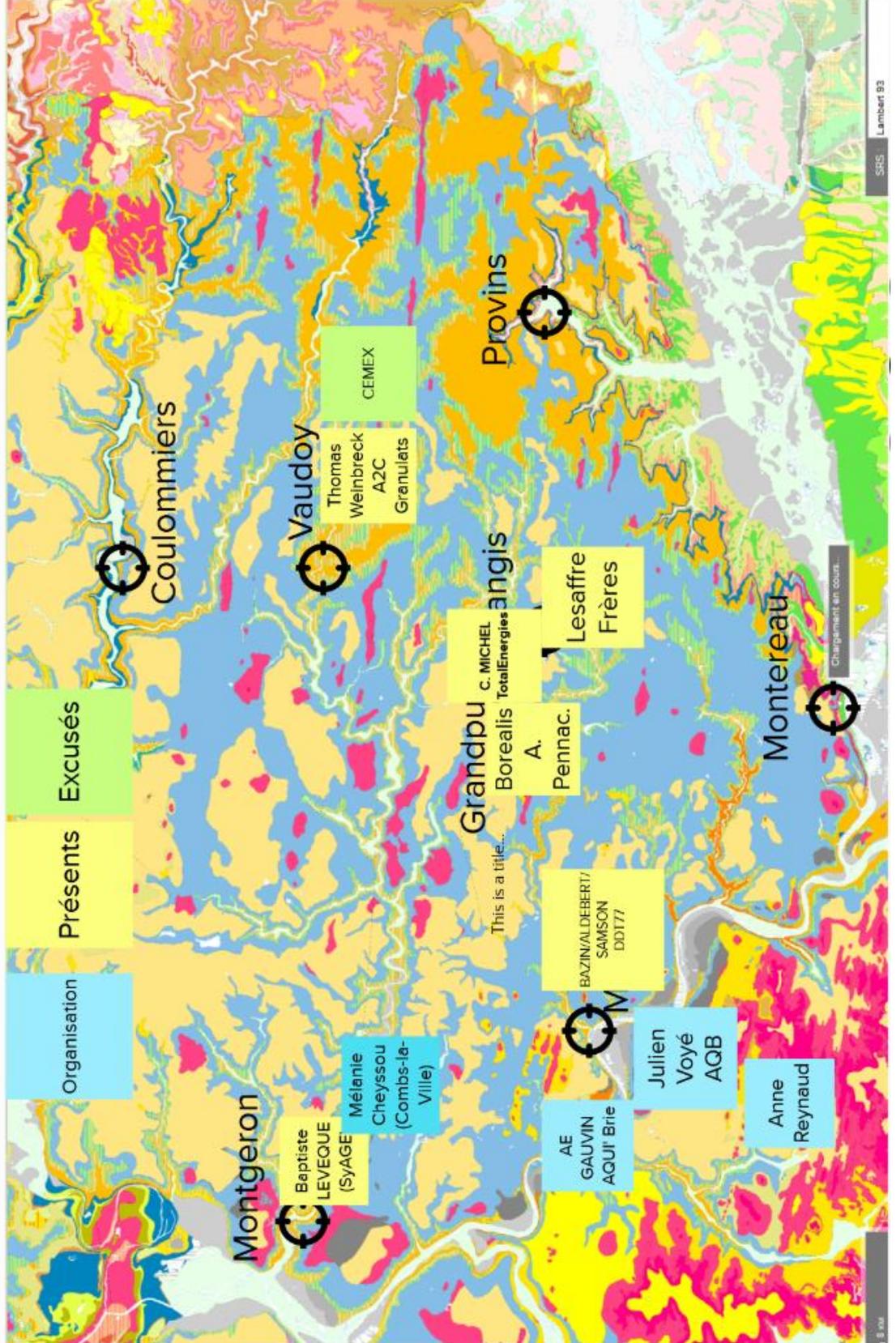
2 / Tour de table interactif :

Les participants ont été amenés à se positionner sur la carte topographique du territoire (page 2). Il y a principalement deux types d'acteurs : **des représentants d'industriels ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement)** toutes concernées par les problèmes de gestion des eaux pluviales ces dernières années (Boréal, CEMEX, Total, Lesaffre, A2C Granulats) ; et des **institutions de réglementation**, d'accompagnement et de financement (Agence de l'Eau, DRIEAT, DDT77, SyAGE, BRGM, etc.). D'autres acteurs portent aussi cette dynamique en termes d'information et de soutien : France Nature Environnement, la commune de Combs-la-Ville, AFINEGE et bien sûr AQUI' Brie.

L'utilisation de la carte géologique montre que les industries présentes autour de la table sont concentrées autour de Nangis et de Jouy-le-Châtel (carriers). La plupart des industriels présents ont indiqué avoir connu récemment des épisodes problématiques au regard de la gestion des eaux pluviales, notamment en été quand les pluies sont abondantes.

Où vous situez-vous sur cette carte ?

Hors carte



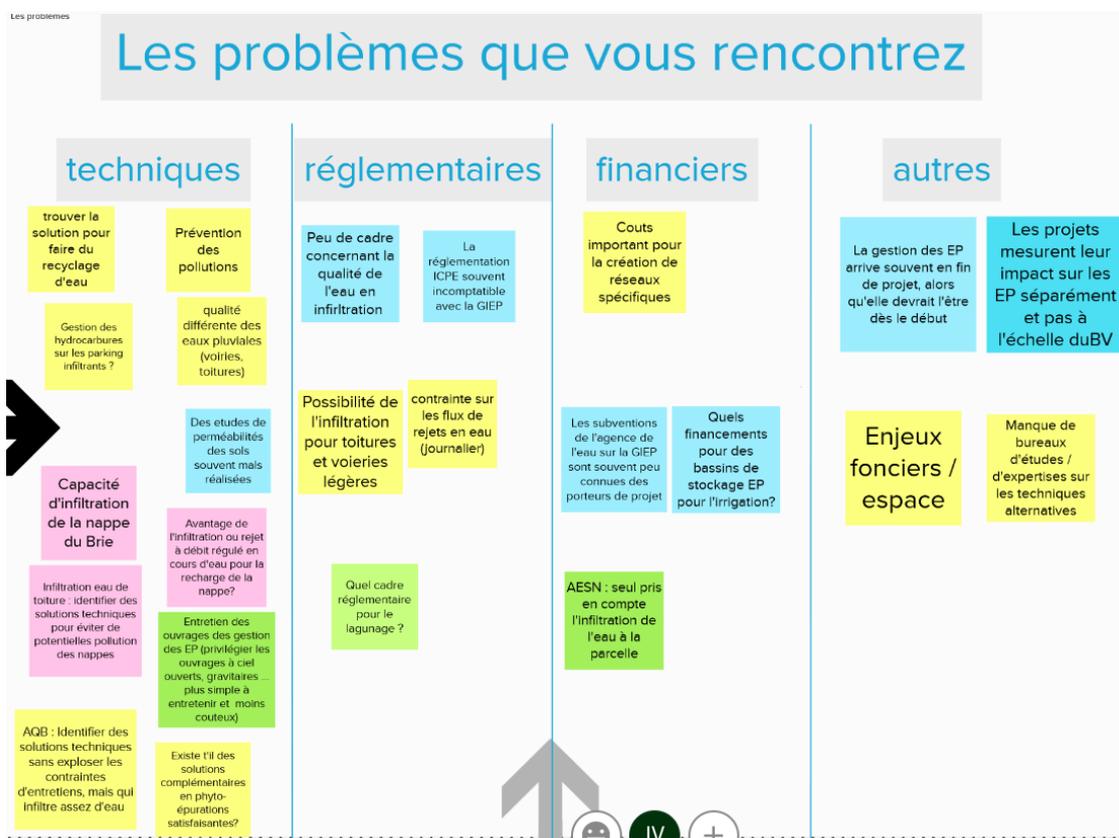
3/ Discussions :

Les participants ont été amenés à interagir via le tableau blanc virtuel en 3 phases., avec pour objectif de construire en commun une feuille de route pour le groupe technique :

- **Identifier les problèmes** et les ranger dans des catégories : techniques, financiers, réglementaire, autres ;
- **Identifier des solutions** que les participants connaissent, déjà mises en œuvre ou expérimentales, et imaginer d'autres solutions, en suivant les mêmes catégories ;

À la fin de ces deux phases, les participants sont en capacité de mesurer « *ce qui leur manque* » pour mettre en place des solutions et répondre aux enjeux. Dès lors, il leur est possible de construire **une feuille de route qui soit à la fois réalisable et utile.**

a. Les problèmes identifiés



Les problèmes identifiés ont en premier lieu été techniques. Une grande interrogation s'est développée autour de la possibilité **d'infiltrer les eaux pluviales**, notamment à la parcelle, afin de réduire les volumes à gérer. Il faut 1 mètre minimum entre le toit de la nappe et le fond d'infiltration. Or la nappe du Brie peut à certaines périodes de l'année remonter quasiment à la surface. Il est ressorti un manque d'information sur la capacité des sols à infiltrer, notamment lorsque la nappe superficielle du Brie est haute. Pour plusieurs participants, les études de perméabilité sont souvent mal réalisées par les bureaux d'étude. Il y a aussi eu des interrogations sur les mérites respectifs de l'infiltration et du rejet en cours d'eau pour la recharge de la nappe du Champigny, stratégique pour l'alimentation en eau potable.

Dans le contexte des ICPE, la question de l'infiltration des eaux pluviales a très vite été liée à celle des **pollutions pouvant exister sur les sites**. Il faut s'assurer que les eaux d'infiltration ne vont pas polluer la

nappe. La qualité des eaux pluviales est une inquiétude pour la mise en place de nouvelles approches techniques. La possibilité de **réutiliser les eaux pluviales** (par exemple pour l'irrigation) a été évoquée, toujours sous la condition que la qualité soit satisfaisante.

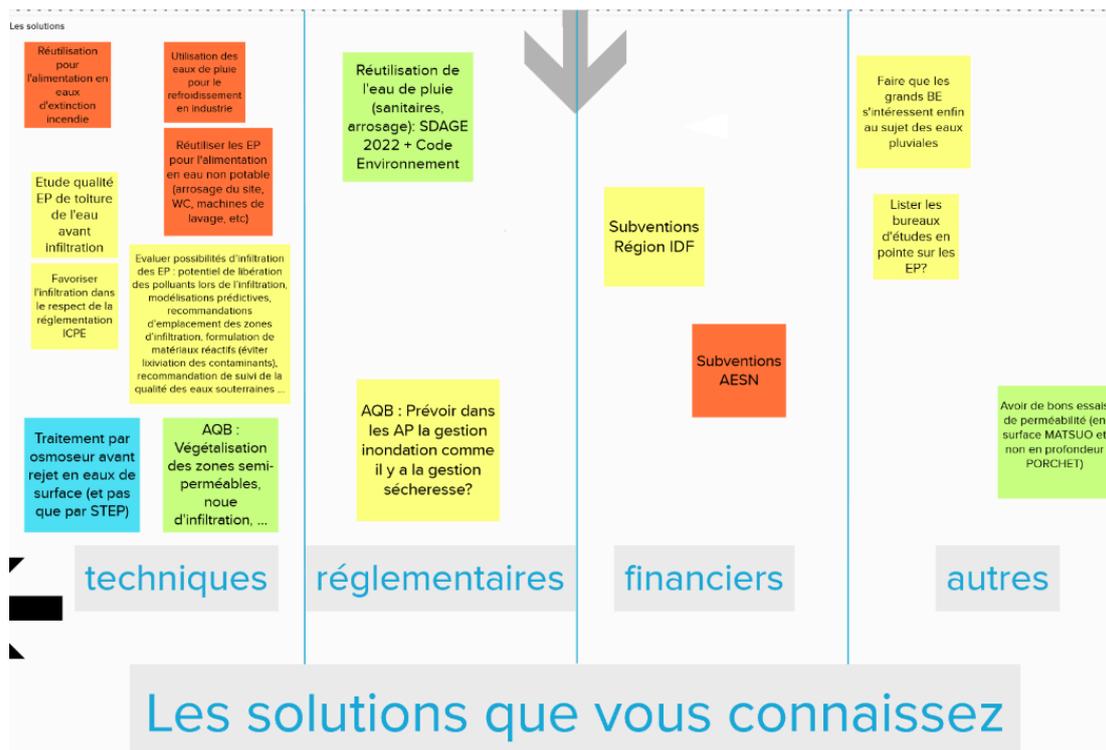
Enfin, des limitations techniques ont été identifiées : il faut penser à l'entretien sur le long terme, préférer des installations gravitaires et réfléchir au travail supplémentaire que peuvent constituer de nouvelles approches. La DDT accompagne la création de zones aménagées et est attentive à la gestion des eaux pluviales dès la conception. Le problème est différent pour des ICPE implantées de longue date, et conçues à une époque où l'on ne s'inquiétait pas de la gestion des eaux pluviales et de leur impact sur le milieu. Les examens IED (Directive relative aux Emissions Industrielles) sont l'occasion de revoir le dimensionnement des sites.

Du point de vue réglementaire, le **manque – ou la méconnaissance - de cadre** en ce qui concerne l'infiltration, le lagunage, et les incompatibilités entre les réglementations ICPE et GIEP (Gestion intégrée des eaux pluviales) ont été remarqués. Une importante limite rencontrée par les ICPE est le plafonnement du flux journalier de rejet en cours d'eau inscrit dans leur arrêté préfectoral, qui n'est pas adapté à la pluviométrie et qui est parfois impossible à respecter.

Du côté financier, les participants ont pointé le coût élevé de la création de réseaux spécifiques. L'Agence de l'Eau prend en compte l'infiltration à la parcelle, mais les possibilités de financement sont **souvent méconnues des acteurs**. Des financements complémentaires pourraient être discutés pour la réutilisation des eaux pluviales en agriculture.

Enfin, les participants ont relevé le **manque d'information et d'expertise des bureaux d'études** sur les solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales sur les ICPE. Par ailleurs, il semble que celle-ci ne soit pas suffisamment anticipée pour les nouvelles installations, et que les **enjeux fonciers** sont trop peu pris en compte.

b. Les solutions identifiées ou à identifier



Les participants ont très vite identifié les possibilités de **réutilisation d'eaux pluviales sur site** (réserve incendie, eaux de refroidissement, ou pour l'alimentation en eau non potable). L'infiltration a été largement discutée, et les participants s'accordent à dire qu'il faut lever les inquiétudes sur les capacités d'infiltration sur le territoire de la Brie, tant d'un point de vue **quantitatif que qualitatif**, et d'utiliser les bonnes méthodes pour les essais de perméabilité. Le déploiement de l'infiltration nécessite une étude spécifique sur la capacité d'infiltration, en intégrant la question de l'éventuelle présence à faible profondeur de la nappe du Brie. Dans le cadre de son Contrat de territoire Champigny, AQUi' Brie va réaliser en 2022-2023 une campagne de mesure piézométrique, qui couplée au modèle mathématique, permettra de produire des cartes de profondeur de la nappe du Brie et d'identifier ainsi les secteurs où l'infiltration à la parcelle n'est pas possible.

Le **traitement par osmose** a été abordé comme une solution technique aux problèmes de pollution avant rejet dans les cours d'eau, néanmoins cette technique nécessite une reminéralisation de l'eau en sortie, génère des sous-produits et consomme beaucoup d'énergie. Enfin, **la végétalisation**, notamment via l'installation de zones semi-perméables ou de noues, peut permettre d'abattre une partie des pluies par l'absorption par les plantes. La gestion intégrée des espaces enherbés des ICPE répond à la fois aux enjeux de gestion des eaux pluviales et d'entretien des espaces à coût maîtrisé.

Du point de vue réglementaire, il semble difficile **d'adapter les arrêtés préfectoraux des ICPE** (notamment en ce qui concerne leurs rejets en rivières) aux épisodes pluvieux, comme c'est le cas pour la sécheresse ; néanmoins la piste a été évoquée. Les participants ont aussi évoqué l'évolution du **SDAGE 2022** qui devrait intégrer la réutilisation des eaux pluviales pour les sanitaires et l'arrosage. Il faut se servir de ce **nouveau levier réglementaire**. Du côté financier, une meilleure connaissance des subventions de l'Agence de l'eau est souhaitable.

Enfin, les participants se sont accordés sur la nécessité d'informer et de **promouvoir les solutions alternatives** auprès des bureaux d'études, afin de changer les approches et les pratiques, et de faire progresser leur expertise à ce sujet.

4/ Feuille de route :

Les participants au groupe technique se sont mis d'accord sur plusieurs axes :

- Axe 1 : Favoriser le retour d'expériences, par exemple en recensant des sites avec des solutions intéressantes et en organisant des rencontres ou une visite de terrain ;
- Axe 2 : Sensibiliser les bureaux d'études aux problématiques « Eaux pluviales » et aux solutions alternatives, en partenariat avec la DRIEAT ;
- Axe 3 : Partager l'information et la documentation en identifiant et faire connaître la documentation existante (page internet du site www.aquibrie.fr) ;
- Axe 4 : Faire financer et cadrer une étude sur les capacités d'infiltration du territoire ;

Ce groupe technique pourra être un lieu de partage et de retour d'expérience et d'entraide, et permettra de suivre les projets des participants. Il est prévu de le réunir à nouveau en décembre.